SERVICES PARTAGÉS CANADA (SPC)

Invitation à se qualifier (IQ)

pour le processus d'approvisionnement concernant les PRODUITS D'IMPRESSION DES APPAREILS TECHNOLOGIQUES EN MILIEU DE TRAVAIL MODIFICATION #009

N° de l'invitation à se	10047402/A	Date	8 Août 2016
qualifier			

	T	
Bureau émetteur	Services partagés Canada	
	180, rue Kent, 13 ^e étage	
	Ottawa (Ontario) K1P 0B5	
Autorité contractante	Nom	Hamid Mohammad
(L'autorité contractante est le représentant de SPC pour tous les	Nº de téléphone	613-716-9792
commentaires et toutes les questions portant sur le présent document.)	Adresse de courriel	Hamid.mohammad@canada.ca
Date et heure de clôture	2016/08/24 02:00 PM	
Fuseau horaire	Heure avancée de l'Est (HAE)	
Destination des biens ou des services	Sans objet – Processus de sélection préalable uniquement	
Adresse courriel à laquelle la réponse doit être envoyée avant la date de clôture	SSC.consultation-consultation.SPC@canada.ca	
Commentaire	Ce document contient des exigences relatives à la sécurité	

Services partagés Canada

Amendement 009

LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION VISE À :

1. Publier les réponses du Canada aux questions des répondants.

À NOTER : Les questions d'éclaircissement sont numérotées par ordre d'arrivée à SPC. Les répondants sont avisés que les questions et réponses ne seront pas nécessairement affichées sur Achats et ventes dans l'ordre.

1.

Question 22	Nous demandons les modifications suivantes à l'invitation à se qualifier.
Question 22 (A) du répondant	Une importance accrue accordée aux éléments qui prouvent que le fournisseur a remporté des contrats du gouvernement du Canada, y compris des contrats de services d'impression gérés.
Réponse du Canada à la question 22 (A)	Le Canada souhaite travailler avec des sociétés qui ont fourni avec succès les services aux clients, d'où les exigences en matière de rendement antérieur. Comme il a été discuté pendant la phase de consultation de l'industrie (juillet 2015 – février 2016), le Canada est d'avis que ce critère est plus important que les antécédents des soumissionnaires retenus. Les exigences demeurent les mêmes.
Question 22 (B) du répondant	Une importance accrue accordée au bilan de réussite au sein du gouvernement fédéral – c'est-à-dire qui est bien placé dans le cadre de l'offre à commandes principale et nationale actuelle – c'est-à-dire qui est solide dans les très importantes catégories 11 X 17, étant donné que c'est l'exigence énoncée à la page 12 de l'annexe B.
Réponse du Canada à la question 22 (B)	Le Canada convient que les antécédents, en particulier avec les services publics, sont importants, d'où les exigences en matière de rendement antérieur. Le Canada est d'avis qu'ajouter un critère d'expérience obligatoire pour les organisations de la fonction publique fédérale seulement (au lieu de l'ensemble du secteur public) limiterait la concurrence. Les exigences demeurent les mêmes.
Question 22 (C) du répondant	Une reconnaissance du véritable contenu canadien – c'est-à-dire non pas seulement du point de vue de l'entretien, mais aussi de point de vue des finances et de la sécurité – c'est-à-dire qui vend les produits? – est-ce une société affiliée du fabricant étranger? – ou est-ce que des entreprises entièrement canadiennes détiennent ces contrats très importants?
Réponse du Canada à la question 22 (C)	Afin de faciliter la concurrence, le contenu canadien ne s'applique pas à cette exigence.
Question 22 (D) du répondant	Une reconnaissance de l'excellence administrative. Comme il a été confirmé dans la correspondance antérieure, il est évident qu'il faut expédier une imprimante dans une boîte – c'est autre chose de gérer les rapports et la facturation des services à l'échelle du Canada dans le cadre d'un contrat important avec des logiciels complexes, etc.

Services partagés Canada

Réponse du Canada à la question 22 (D)	Le Canada convient que le service à la clientèle est un critère important; voilà pourquoi l'exigence d'évaluation du rendement antérieur et pourquoi il faut que les organisations décrivent leurs stratégies liées à la gestion des services, au déploiement, à la sécurité, etc. Les exigences demeurent les mêmes.
Question 22 (E) du répondant	Le système de pondération qui avantage clairement les entrepreneurs qui ont le plus de machines sous contrat – soit Lexmark et HP.
Réponse du Canada à la question 22 (E)	Le Canada convient que le système de pondération actuel fournit des points de cotation plus élevés pour certains critères liés au nombre de machines sous contrat. On estime actuellement le nombre d'appareils d'impression au Canada à environ 80 000. Comme il a été discuté pendant la phase de consultation de l'industrie (juillet 2015 – février 2016), le Canada juge utile et moins risquée l'admission de sociétés selon une capacité et une aptitude démontrées. Les exigences demeurent les mêmes.
Question 22 (F) du répondant	Le fait que l'invitation à se qualifier n'en énumère que cinq – nous croyons qu'il serait préférable d'en favoriser six ou peut-être huit pour des raisons de sécurité à ce stade précoce.
Réponse du Canada à la question 22 (F)	Cet élément a été présenté et abordé au cours de la phase de consultation de l'industrie (juillet 2015 – février 2016). Selon l'expérience antérieure et les commentaires reçus, le Canada a décidé d'admettre cinq répondants afin de disposer de suffisamment de temps pour collaborer avec chaque société pendant la phase d'examen et amélioration des exigences (EAE).
Question 81 du répondant	Pièce jointe 4.1, section 1.2.1 Appareils sous gestion SI-O3 Le tableau de la liste des clients sera-t-il disponible en vertu de la Loi sur l'accès à l'information?
Réponse du Canada à la question 81	Référez-vous à la réponse de la question 10 de l'amendement 004.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS DEMEURENT INCHANGÉES.

Voici un résumé des pièces jointes et des modifications publiées à ce jour relativement à la demande de soumissions :

N° de pièce jointe/modification	Diffusion	Date	Description
Documents d'invitation à	Achats et ventes	2016/07/06	Invitation à se qualifier originale
soumissionner			

N° de pièce jointe/modification	Diffusion	Date	Description
Modification n° 001	Achats et ventes	2016/07/15	Réponse du Canada aux questions # 1, 2, 7
			Pièce jointe électronique Version Non PDF : Formulaire IQ 1 et 2, et Pièce jointe 4.1 - Annexe C et Annexe E
Modification n° 002	Achats et ventes	2016/07/18	Réponse du Canada aux questions # 8, 9
			Pièce jointe électronique Version Non PDF : Pièce jointe 4.1 - Annexe A, A1, B et B1
Modification n° 003	Achats et ventes	2016/07/20	Réponse du Canada aux questions # 3, 4, 5, 6
Modification no 004	Achats et ventes	2016/07/25	Réponse du Canada aux questions # 10, 12, 13, 15, 21, 23
Modification n° 005	Achats et ventes	2016/08/01	Réponse du Canada aux questions # 11, 14
			Révision à la pièce jointe 4.1 - Annexes A, A.1, B, B.1 Révision à la partie 4
Modification n° 006	Achats et ventes	2016/08/03	Réponse du Canada aux questions # 16, 17, 18, 19, 20, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 35
Modification n° 007	Achats et ventes	2016/08/04	Réponse du Canada aux questions # 31, 33, 34, 36, 37, 39, 40, 41, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 56, 59, 60, 64
Modification n° 008	Achats et ventes	2016/08/05	Réponse du Canada aux questions # 38, 53, 57, 65 Révision à la partie 4
Modification no 009	Achats et ventes	2016/08/08	Réponse du Canada aux questions # 22, 81